



ADMISSION EN MATURITÉ SPÉCIALISÉE TRAVAIL SOCIAL (MSTS)

Stage préalable dans le domaine du social au sens large

PARTIE 1 : PRÉ-VALIDATION DU STAGE PRÉALABLE

→ à remettre par l'élève à l'ECG au plus tard lors de la confirmation d'inscription du **23 juin 2026**

Élève

Nom : Prénom :

Stage préalable correspondant à 4 semaines à 100%

Institution de stage :

Adresse de l'institution :

Téléphone :

Stage prévu : du au

Taux d'activité : 100% (40h hebdomadaires, 4 semaines) Horaire journalier :
 90-80% (36-32h hebdomadaires, 5 semaines)
 75% (30h hebdomadaires, 6 semaines)

Les tâches confiées au/à la stagiaire doivent impliquer une responsabilité envers d'autres personnes. Les lieux possibles de stages préalables sont : les institutions éducatives (fondations pour les personnes handicapées, écoles spécialisées, foyers éducatifs, etc.), les établissements médicaux-sociaux, les maisons de quartier, les centres de loisirs, les camps de vacances et les structures d'accueil de la petite enfance ou de la jeunesse (crèche, garderie).

Un maximum de 8 heures par jour est comptabilisé, même si le/la stagiaire travaille davantage.

Le/La stagiaire participera aux activités suivantes (cocher ce qui convient) :

- Animation
 - Aide dans l'organisation d'activités pour un public cible
 - Monitorat, encadrement lors de camps d'activités culturelles ou sportives
 - Autre :
-

Nom/Prénom + fonction de la personne représentant l'institution:

Lieu et date : Timbre et signature de l'institution :

Pré-validation du stage par l'ECG

Le stage décrit ci-dessus est conforme aux exigences de la maturité spécialisée travail social (MSTS). Toutefois, cette pré-validation ne garantit pas l'admission en MSTS puisque la validation définitive aura lieu à le 18 août, une fois que la partie n°2 aura été remplie et jugée conforme par l'ECG.

Date : Signature :